

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2767

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 26 AA

À la fin de l'alinéa 4, substituer à l'année :

« 2040 »,

l'année :

« 2030 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement planifie la sortie complète des énergies fossiles pour l'automobile au 1^{er} janvier 2030.

Le dernier rapport du GIEC annonce qu'il reste douze années pour agir et contenir les effets du réchauffement climatique à 1,5°C. La fin de la commercialisation des véhicules thermiques est d'ores et déjà décidée par plusieurs pays européens : la Norvège en 2025, le Danemark, la Suède, l'Irlande et les Pays-Bas en 2030.

En France, la date de 2040 proposée par le plan Climat n'est pas compatible avec les conclusions du rapport GIEC SR 15.